



PLU prescrit le 13 octobre 2008
PLU arrêté le 21 octobre 2013
PLU approuvé le 28 juin 2014

DOSSIER APPROBATION PLU

Vo pour être arrêté à la délibération du
Le Maire



- LEZONIS**
- U ZONES URBAINES**
- UA : Zone urbaine de centre-village
 - UMap : Zones du Prieuré
 - UB : Zone urbaine pavillonnaire
 - Ubh et Ubs : Zone urbaine à vocation hôtelière, et zone à vocation de logements sociaux
 - Uh : Zone urbaine où les constructions sont possibles dans les dents creuses
 - Uhc : Zone urbaine de valorisation du château
 - Uli : Zone urbaine pour les équipements publics
 - Uligv : Zone urbaine pour les gens du voyage
 - UEgv : Zone urbaine pour les gens du voyage sédentarisés
 - UX : Zone urbaine d'activités industrielles
 - UXc : Zone urbaine commerciale
 - UXd : Zone urbaine d'activités de la déchetterie
 - UXe : Zone urbaine d'activités industrielles de RTE

- AU ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AU : ZAU, 1AUB : Zone à urbaniser (court et moyen terme)
 - 2AU : Zone à urbaniser (long terme)
 - 3AU : Zone à urbaniser réservée à des activités industrielles, artisanales, de services et activités commerciales (court et moyen terme)
 - 1AUMg : Zone à urbaniser réservée à des activités industrielles, artisanales, de services et activités commerciales (court et moyen terme)

- A ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - T : Terrain dédiée à la carrière
 - Ag : Zone agricole pour le Poney Club

- N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle
 - Np : zone naturelle de jardins familiaux
 - Nci : Zone naturelle dédiée au cimetière Israélite
 - Nh et Nhs : Zone naturelle de hameaux. En zone Nhs, les extensions et constructions sont soumises à la distribution de
 - Np : Zone naturelle protégée pour les corridors

- TRAMES SPECIFIQUES**
- Emplacements Réservés (L123-3-5-8° du Code de l'Urbanisme)
 - Espaces Révisés Classés (L130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacements Réservés pour le CFAL
 - Périmètre immédiat des puits de captages
 - Périmètre rapproché des puits de captages
 - Périmètre de la L111-4 du Code de l'Urbanisme
 - Servitude de mixité sociale au titre de l'article L123-5-15° du Code de l'Urbanisme (20h, PLUS, PLS, PLSA, PSLA)
 - Zone rouge non constructible
 - Zone bleue constructible avec prescriptions
 - Zone verte dite de vigilance avec recommandations
- ELEMENTS D'URBANISME NON SOUS-CLASSÉS**
- Linéaire commercial
 - Elément végétal répertorié au titre du L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment répertorié au titre du L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Etiquettes des bâtiments répertoriés au titre du L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Plans d'alignement (voir pièce du dossier de PLU)

N°	Destination	superficie approximative (en m²)	bénéficiaire
1	Extension communale	1995 m²	Commune
2	Extension parking communale	1360 m²	Commune
3	Lourdre des eaux, bassin de détection	10 187 m²	Commune
4	Aménagement voirie (passage de 2h à 3h)	1230 m²	Commune
5	Dotation de jardins familiaux	22 314 m²	Commune
6	Aménagement de la voirie	1320 m²	Commune
7	Aménagement de la voirie (accès à la route d'Yvertois)	779 m²	Commune
8	Aménagement pasteuriser	465 m²	Commune
9	Création de voirie et cheminement piétons	169 m²	Commune
10	Création de voirie piétonne	651 m²	Commune
11	Equipement sportif et de loisirs	23 116 m²	Commune
12	Entretien et voirie (pneu de Carant)	5 698 m²	Communauté de communes
13	Aménagement voirie et chemins piétons	1467 m²	Commune
14	Chemins d'accès à la Seigneurie (Carantilles)	506 m²	Commune
15	Chemins piétons Rue Sureau	620 m²	Commune
16	Entretien voirie Rue Sureau	670 m²	Commune
17	Chemins piétons (entre les deux parcelles)	152 m²	Commune
18	douanier Sureau (Prieuré)	126 m²	Commune
19	Aménagement voirie (sur site éolien)	627 m²	Commune
20	Stationnement (aménagement voirie mixte et voirie locale)	543 m²	Commune
21	Evacuation des eaux sanitaires	1 109 m²	Commune
22	Contournement Ferroviaire de l'agglomération L'Yvertois partie Nord rattachement à la ligne actuelle avec fonctionnalité voyageurs	100 686 m²	RF
23	Contournement Ferroviaire de l'agglomération L'Yvertois Nord - rattachement mixte	453 693 m²	RF

